

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du VAL DE VIENNE

Objet du marché :

**Restructuration du Pôle Petite Enfance Intercommunal
A Aix-sur-Vienne**

**Etablie en application du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août
2006**

**La procédure utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**

Date et heure limites de remise des propositions : 15 Juin 2011 à 12H00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur

Article 2 - Objet de la consultation

2-1- Objet du marché

2-2- Procédure de passation

2-3- Forme du marché

Article 3 - Dispositions générales

3-1- Décomposition du marché

3-2- Durée du marché - délais d'exécution

3-3- Modalités de financement et de paiement

3-4- Forme juridique de l'attributaire

3-5- Délai de validité des propositions

3-6- Variantes et options

3-7- Clause sociale

Article 4 - Dossier de consultation

4-1- Contenu du dossier de consultation

4-2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

4-3- Modification de détail au dossier de consultation

Article 5 - Présentation des propositions

5-1- Documents à produire

5-2- Compléments à apporter au cahier des charges

5-3- Langue de rédaction des propositions

5-4- Unité monétaire

5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis

Article 6 - Jugement des propositions

Article 7 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Communauté des Communes du Val de Vienne

24 Avenue du Président WILSON – 87700 AIXE SUR VIENNE

Téléphone : 05 55 70 02 69 Télécopie : 05 55 70 02 47

Maître d'oeuvre :

Architecte mandataire :	Atelier TOTEM 33 Avenue MAILLARD 19100 BRIVE LA GAILLARDE	Téléphone : 05.55.17.27.44 Fax : 05.55.17.58.69
BET Structure / Economie :	ARCS INGENIERIE 6 Quai TOURNY 19100 BRIVE LA GAILLARDE	Téléphone : 05.55.86.29.95 Fax : 05.55.74.10.83
BET Fluides :	SYNERGIE 17 Avenue MAILLARD 19100 BRIVE LA GAILLARDE	Téléphone : 05.55.04.20.21 Fax : 05.55.04.20.22

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Restructuration du Pôle Petite Enfance Intercommunal

Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 sur 31 décembre 1993).

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir de septembre 2011.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application de l' article 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché est décomposé en 10 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : Terrassements Généraux - VRD
Lot n° 2 : Gros Œuvre
Lot n° 3 : Charpente Bois – Ossature Bois – Bardages Bois
Lot n° 4 : Couverture Etanchéité – Bacs Secs
Lot n° 5 : Menuiseries Aluminium – Serrurerie – Structure Métallique
Lot n° 6 : Plâtrerie – Faux Plafonds - Peinture
Lot n° 7 : Menuiseries Bois Intérieures
Lot n° 8 : Chapes – Revêtements de Sols souples - Faïence
Lot n° 9 : Electricité
Lot n° 10 : Plomberie Sanitaires – Chauffage - VMC

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du marché - délais d'exécution

Les prestations seront exécutées dans les délais de 10 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage.

Conditions particulières d'exécution :

Les travaux intérieurs de réaménagement du multi-accueil « Les Petits Mousseux » seront exécutés impérativement durant la fermeture de l'équipement qui est fixée du 9 juillet 2012 au 24 août 2012.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

A l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article 51 VII du Code des marchés publics.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et prestations supplémentaires

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2- Prestations supplémentaires

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires.

3-7-Clause sociale d'insertion

Une clause sociale est prévue pour le Lot n° 01 : Gros Œuvre et le Lot n° 06 : Plâtrerie- Faux Plafonds - Peinture.

Le marché comporte des clauses d'insertion qui visent à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

- action d'insertion : en application de l'article 14 du code des marchés publics, l'entreprise choisie, est invitée pour l'exécution du marché, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés professionnelles particulières.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

- information et accompagnement des entreprises : par ailleurs la cellule clause d'insertion du Conseil général de la Haute-Vienne se tient à la disposition des entreprises pour les informer et les accompagner dans la mise en œuvre de la clause d'insertion.

Pour tous renseignements il convient de prendre contact avec :

Marie-Laure BREGERE

Maison du Département Occitane et Monts d'Ambazac

1 rue Suzanne Valadon

87250 BESSINES

Tel : 05 55 76 86

Courriel : mlbregere.insertion-emploi@cg87.fr

Cette clause est décrite au paragraphe 1.12 du CCAP.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP,
- le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,
- le Rapport Initial du Contrôleur Technique,
- le Plan Général de Coordination établi par le Coordonnateur SPS et ses annexes,
- les plans architecturaux et techniques,
- les imprimés DC1, DC2, DC6, DC4
- le cadre de mémoire technique,
- le rapport de sol (uniquement pour les lots n°1 et 2).

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

www.marches-securises.fr

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Imprimé "Déclaration du Candidat" rempli et signé (suivant modèle joint au DCE) : DC1, DC2.
- L'ensemble des pièces mentionnées à l'article 44 du Code des marchés publics.
- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant l'interdiction de soumissionner (article 43 du Code des marchés publics)
- Références principales du candidat sur les cinq dernières années pour des prestations identiques à celles de la présente consultation.
- Etat des moyens (matériels-personnels)
- Attestations d'assurance Responsabilité Civile
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Contenu de l'offre

- **Acte d'engagement** rempli, daté, signé par le candidat et présenté en deux exemplaires (un original et un duplicata avec la mention « copie ») et ses annexes.
- **CCAP**
- **CCTP**
- **Calendrier prévisionnel**
- **Plans ou lettre d'acceptation des plans**
- **Etude de sol**
- **Plan Général de Coordination**

- **Décomposition du prix global et forfaitaire** dûment renseignée, datée, signée par le candidat et présentée en deux exemplaires (un original et un duplicata avec la mention « copie »).

- **Mémoire technique et environnemental** décrivant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux (suivant modèle joints au DCE) présenté en deux exemplaires (un original et un duplicata avec la mention « copie »).

Ce document, spécifique à l'opération, contiendra à minima les éléments d'information suivants :

- la méthodologie de réalisation des prestations : caractéristiques et nature des moyens matériels mis en œuvre pour la réalisation des prestations
- les caractéristiques des matériaux et produits mis en œuvre (Avis Techniques, fiches descriptives...)
- les contraintes particulières de mise en œuvre (délais de fabrication importants, période de fermeture éventuelle de l'entreprise durant la période de travaux figurant au planning prévisionnel...)
- les durées de garanties sur lesquelles s'engage l'entreprise, dans la mesure où elles seraient supérieures aux durées légales et/ou définies dans les pièces du dossier de consultation des entreprises
- les caractéristiques de l'offre du point de vue environnemental : seront décrites les dispositions générales prises par l'entreprise afin de réduire l'impact environnemental de son activité ainsi que les dispositions spécifiques à la consultation (performances, labels environnementaux, dont disposent les matériaux et produits proposés...) La Fiche de renseignements sur les dispositions environnementales prises par l'entreprise sera renseignée.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus du formulaire DC4:

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2- Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3- Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4- Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

"Restructuration du Pôle Petite Enfance Intercommunal à AIXE SUR VIENNE - NE PAS OUVRIR ".

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté des Communes du Val de Vienne – Services des Marchés – 24 Avenue du Président WILSON – 87700 AIXE SUR VIENNE

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à cette même adresse:
par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats retenues par voie électronique à l'adresse suivante :

www.marches-securises.fr
et dans les conditions techniques suivantes :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Capacités professionnelles, techniques et financières

Critères de jugement des offres :

1. Prix des prestations. (Pondération : 45 %)
2. Valeur technique des prestations appréciée d'après un mémoire. (pondération : 35 %)
3. Performances en matière de protection de l'environnement appréciées d'après un mémoire (pondération : 20 %)

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Adresse : Communauté des Communes du Val de Vienne
24 Avenue du Président WILSON
87700 AIXE SUR VIENNE

Téléphone : 05 55 70 02 69 Fax : 05 55 70 02 47
Courriel : l-bignaud@cc-valdevienne.fr

2) Renseignements techniques

Correspondant : Atelier TOTEM – Mr Patrick ESCURE
Adresse : 33 Avenue MAILLARD
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Téléphone : 05 55 17 27 44 Fax : 05 55 17 58 69
Courriel : atelier.totem@wanadoo.fr